

Traitement confidentiel des alertes

Agir conformément aux règles est quelque chose qui nous concerne tous : Les violations des lois ou des règles internes importantes ne portent pas atteinte uniquement à GIZ; elles réduisent la confiance en une coopération durable et compromettent la réalisation des objectifs de la politique de développement.

Vous avez peut-être connaissance de mauvaises pratiques ou de risques qui pourraient nuire à GIZ ou à des personnes. En les signalant, vous aidez à découvrir et à mettre un terme de façon précoce aux actes répréhensibles et à empêcher les dommages financiers, personnels ou une atteinte à la réputation. De cette façon, vous soutenez GIZ dans ses efforts pour aller vers une vie meilleure.

En cliquant sur le lien [Plateforme de recueil d'alerte confidentielle](#), vous accédez au portail de recueil d'alertes de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (GIZ).

Ce portail de recueil d'alerte sert de canal d'entrée pour les alertes concernant des infractions graves aux règles et aux principes de comportement internes à notre entreprise ainsi qu'aux lois en vigueur. Pour qu'une alerte puisse être traitée, il faut qu'elle présente un lien avec le travail de la GIZ.

Les situations suivantes peuvent en particulier faire l'objet d'une alerte :

- Corruption et pot-de-vin
- Détournement, fraude, malversation
- Conflits d'intérêts
- Comportement sexuel répréhensible et exploitation sexuelle
- Violations des droits de l'homme
- Manquements aux obligations légales relatives à l'environnement

Après réception, toutes les alertes sont soigneusement vérifiées et traitées dans la plus stricte confidentialité par les responsables de cas de l'unité d'état-major (UEM) Governance, Risque, Conformité. Il est à cet égard très utile que le cas signalé soit documenté avec autant d'informations que possible et qu'une boîte de dialogue soit mise en place pour répondre à d'éventuelles questions.

Dans la mesure de ses possibilités, la GIZ garantit que les alertes justifiées n'auront aucune répercussion négative pour la personne ayant donné l'alerte.

Grâce à votre alerte, vous nous aiderez à éviter à temps des dommages à l'intérieur et à l'extérieur de notre entreprise et à y remédier. Nous voulons vous remercier très sincèrement pour ce soutien.

Remarque : Veuillez adresser les plaintes générales (par ex. concernant des adjudications de marchés ou le recrutement) qui ne sont pas relatives aux infractions graves aux comportements, aux règles et à la loi, aux interlocuteurs compétents au sein de l'entreprise.